

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 27 février 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-13, document 1

Préambule :

Projets subventionnés par le compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP).

Questions :

- 16.1 Veuillez préciser, pour chacun des neuf clients ayant bénéficié de l'aide du CASEP, le nombre de mètres cubes déplacés ainsi que les sommes engagées sur une base individuelle.
- 16.2 Veuillez indiquer si une extension de réseau a été réalisée pour chacun des clients et ce, par rapport au réseau de distribution existant.
- 16.3 Veuillez préciser les raisons expliquant l'utilisation presque complète des sommes allouées au CASEP, et ce, comparativement aux résultats des exercices financiers précédents.
- 16.4 Veuillez fournir les détails concernant les sommes engagées en 2003 mais qui seront déboursées seulement au cours de l'année 2004.
-

Réponses :

16.1

Client	Nombre de mètres cubes déplacés (m ³)	Sommes engagées CASEP (\$)
1.	1 600 000	122 000
2.	61 000	30 800
3.	86 000	25 000
4.	39 000	15 000
5.	252 000	150 000

Client	Nombre de mètres cubes déplacés (m ³)	Sommes engagées CASEP (\$)
6.	16 000	0*
7.	30 000	8 400
8.	18 000	8 400
9.	27 000	15 000
		(250)**
Total	2 129 000	374 350***

* Ce client fait partie d'un projet d'extension de réseau et est le seul n'ayant pas bénéficié du fond CASEP. Cependant, le projet n'aurait jamais été réalisé si des sommes provenant du fond CASEP n'avaient pas été octroyées aux autres clients faisant partie de ce projet.

** Le réduction de 250 \$ au total de l'aide financière provient d'un ajustement porté à une aide financière déjà allouée.

*** Un montant de 280 150 \$ a été déboursé en 2002-2003. En plus de cette somme, un montant de 94 200 \$ a été engagé au cours de cette année financière.

16.2 Le client numéro 2 présenté au tableau de la réponse à la question 16.1 est localisé sur le réseau de SCGM. Les clients numéros 1 et 3 à 9 font partie de projets d'extension de réseau.

16.3 Lors de l'approbation par la Régie du programme CASEP, le programme était peu connu de la force de ventes de SCGM. Toutefois, le programme arrive maintenant à une certaine maturité et suscite beaucoup d'intérêt.

En effet, aujourd'hui, près d'une quarantaine de projets potentiels ont été identifiés. Une plus grande disponibilité de fonds dans ce programme permettra de rentabiliser ces projets et de les réaliser. Les besoins pour réaliser l'ensemble de ces projets sont de l'ordre de 7 millions de dollars.

16.4 Les sommes engagées en 2002-2003, soit 94 200 \$ n'ayant pas été déboursées durant cette année financière sont réparties entre 5 clients représentés à la réponse à la question 16.1 par les numéros 2, 3, 4, 7 et 9.

Ces sommes ont été ou seront déboursées durant l'année financière en cours. Les clients numéros 2, 4, 7, 9 ont reçu le montant d'aide financière qui avait été engagé. En ce qui concerne l'autre dossier, l'aide financière sera déboursée suite à l'obtention de certains documents administratifs requis pour compléter le dossier.